

SSIAP 3 - Formation

 Initiale

 Inter

OBJECTIFS - APTITUDES & COMPETENCES

L'objectif de la formation SSIAP3 est l'acquisition des connaissances réglementaires et managériales nécessaires afin de pouvoir diriger un service de sécurité qui sera chargé d'assurer l'intégrité des personnes et des biens dans les établissements recevant du public (ERP) et les immeubles de grande hauteur (IGH) ou dans un bâtiment relevant du code du travail et ne répondant pas aux dispenses figurant dans l'article 6 de l'Arrêté du 02 mai 2005 modifié.

Compétences visées

- Conseiller le chef d'établissement
- Définir le programme de contrôle et d'entretien des moyens de secours
- Gérer le budget du service

PUBLIC

Chefs de service sécurité incendie assurant la sécurité des personnes ou des biens dans un IGH ou un ERP et satisfaisant aux pré-requis.

MODALITÉS

Durée : 216 heures.

Nombre de participants de 4 à 10 participants maximum et 4 participant minimum.

Périodicité de la formation : Les formations sont à renouveler tous les 36 mois .

Formations en présence physique uniquement (Pas de FOAD)

PRÉ-REQUIS

Lire et comprendre le français

Diplôme de niveau IV minimum et/ou certificat de qualification SSIAP 2 en cours de validité ou avoir exercé l'emploi d'agent de sécurité incendie pendant 3 ans minimum dans un ERP, un IGH ou un bâtiment relevant de la réglementation incendie du Code du Travail

Attestation de secourisme en cours de validité (- de 2 ans)

Être apte physiquement, (certificat médical type datant de moins de trois mois) conformément à l'annexe VII de l'arrêté du 2 mai 2005

Textes officiels

Arrêté du 2 mai 2005 modifié

Articles MS 45, 46 et 48 du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP.

Formation réalisée par notre partenaire SI Groupe

Programme détaillé

1ERE PARTIE : LE FEU ET SES CONSÉQUENCES (12 heures)

- Écllosion et développement du feu
- Réaction et résistance au feu
- Conduite à tenir pour procéder à l'extinction d'un début d'incendie

Module 1 : Écllosion et développement du feu (4h)

Théorie du feu (tétrèdre, classes de feux, les causes) ;
Définition du pouvoir, potentiel et charges calorifiques ;
La fumée et ses dangers ;
Propagation du feu :

- conduction ;
- convection ;
- rayonnement ;
- projection.

Conduite à tenir face à un local enfumé sans mise en danger pour l'intervenant.

Module 2 : Réaction et résistance au feu (4h)

La résistance au feu des éléments de construction ;
La réaction au feu des matériaux d'aménagement ;
Les critères de classement de ces comportements.

Module 3 : Conduite à tenir pour procéder à l'extinction d'un début d'incendie (4h)

Méthode d'extinction d'un début d'incendie ;
Protection individuelle ;
Exercices d'extinction sur feux réels de diverses classes au moyen :

- d'un extincteur adapté au risque ;
- d'un RIA.

2EME PARTIE : LA SÉCURITÉ INCENDIE ET LES BÂTIMENTS (65 heures)

- Matériaux de construction
- Etudes de plans
- Outils d'analyse

Module 1 : Les matériaux de construction (4h)

Les différents matériaux de construction ;
Les éléments de construction : la typologie et le vocabulaire architectural.

Module 2 : Études de plans (22h)

Les différents plans ;
La notion de volumes ;
Connaître et utiliser les échelles de représentation des plans ;
La représentation graphique d'un plan d'architecte ;
Concordance entre plan/coupe/façade ;
Savoir se déplacer dans un niveau et entre les niveaux ;
Nature des plans figurant dans un dossier ;
Exercices de lecture de plans, de descriptions du projet et recherches d'anomalies.

Module 3 : Les outils d'analyse (39h)

Le CL.I.C.D.V.C.R.E.M ;
La notice technique de sécurité :

- présentation générale du projet ;
- consistance des travaux ;
- incidence éventuelle sur le classement initial.

La notice descriptive proprement dite comportant :

- nature des aménagements et matériaux utilisés ;
- renseignements concernant les dégagements ;
- renseignements relatifs aux nouveaux équipements (chauffage, cuisine, locaux à risques, etc.) ;
- renseignements relatifs aux installations de secours (SSI, désenfumage, compartimentage, moyens de secours ou d'extinction.) ;

La notice technique d'accessibilité ;
Exercice de détermination des contraintes réélementaires :

Moyens d'encadrement

Organisme de formation déclaré à la DREETS disposant d'un Service Relations Clients, d'un Service Administratif, d'un Service Qualité, et d'une équipe pluridisciplinaire de formateurs.

Méthodes pédagogiques mobilisées

Vidéoprojecteur et rétroprojecteur - Séquences vidéo relatives à la sécurité incendie - Supports de cours individualisés remis aux apprenants
Désenfumage : volets de désenfumage équipé de son système de déclenchement ; clapets coupe-feu équipés
Extincteurs (eau, poudre, Co2), RIA, Tête d'extinction automatique à eau.
Enregistreur des événements.
Blocs d'éclairage de sécurité, permanents et non permanents, Appareils émetteurs-récepteurs, modèle de points de contrôle de ronde, SSI, divers détecteurs d'incendie, déclencheurs manuels, volet de désenfumage, un clapet coupe-feu, aire de feu
Informatique : notion de réception d'une alarme provenant d'un système informatique (prise en compte, traitement), téléphone, registre de prise en compte des événements
Modèles d'imprimés : registre de sécurité, permis de feu, autorisation d'ouverture, consignations diverses, films/vidéo
Ouvrages J.O. ERP et IGH. Ouvrages en relation avec la matière enseignée, plusieurs jeux de plans

Moyens techniques

Système de sécurité incendie de catégorie A, extincteurs, robinet d'incendie armé, générateurs de fumée, moyens de communication radio.

Modalités d'évaluations

Epreuve écrites (QCM et rédaction d'une notice technique de sécurité)
Epreuve orale (interrogation sur la pratique quotidienne de la fonction de chef de service)
L'examen se déroule devant un jury présidé par le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours

Modalités d'accès

En inter, les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures ouvrées avant le début de la formation (sous réserve de places disponibles) et en intra, nous sommes en mesure de répondre de manière très réactive (en 48h selon disponibilité).

Documents délivrés

Attestation de formation et diplôme SSIAP3 adressés au signataire de la convention.

Tarifs

Voir dans l'item "Description" du site internet www.cepim.fr

